



**Madame Annie Genevard**  
**Ministre de l'agriculture et de la**  
**souveraineté alimentaire**  
**Hotel de Villeroy, 78 rue de Varenne**  
**75007 Paris**

Paris, le 24 février 2026

PHILIPPE FOLLIOT

SENATEUR DU TARN

Réf : PF/JCO240226

Objet : Dermatose Nodulaire Contagieuse

**Madame la Ministre,**

La gestion actuelle des mouvements d'animaux dans le cadre de la DNC crée un déséquilibre préoccupant entre **impératif sanitaire et réalité économique** au détriment des éleveurs du département du Tarn au sein duquel à ce jour **aucun cas n'a été détecté**. Les conditions encadrant les mouvements d'animaux doivent répondre à un double enjeu :

- **un enjeu sanitaire**, consistant à ne pas introduire d'animal à risque dans une zone indemne ;
- **un enjeu commercial**, celui de la libre circulation des animaux. La diversité des débouchés constitue un levier majeur de valorisation des animaux et donc de revenu pour les éleveurs.

La lutte contre la DNC ne peut ignorer son **impact économique**. Élevage, sanitaire et commerce sont intimement liés : l'un ne va pas sans les deux autres. À ce titre, la LSA doit évoluer afin de fluidifier le commerce des bovins vaccinés. **Un animal valablement vacciné, dans le respect du délai post-vaccinal approprié est un animal protégé et sûr.**

**Dans l'urgence, nous demandons à votre administration d'assouplir rapidement les règles de fonctionnement dans les zones vaccinales.** Nos éleveurs ne pourront tenir huit mois supplémentaires (quatorze mois pour les ZVII) dans les conditions actuelles, d'autant que le décompte n'a pas encore débuté. **Si notre objectif commun est bien l'éradication de la DNC**, nous ne devons pas oublier qu'il s'agit d'une maladie vectorielle encore imparfaitement connue. Nous devons nous donner une latitude réglementaire plus adaptée. Il n'est pas soutenable de bloquer, de façon répétée, des zones entières d'élevage pendant plusieurs mois.

La question de la **catégorie A est centrale**. Elle est à l'origine d'une rigidité d'application qui pose aujourd'hui difficulté. Les administrations appliquent strictement des règles qui, dans certains cas, ne sont plus proportionnées. Nos échanges avec nos partenaires européens montrent une tension généralisée.

Dans ce contexte, nous formulons les demandes urgentes suivantes :

**I. Alléger les contraintes** administratives sur les mouvements depuis la ZVI  
La visite vétérinaire systématique et le LPS doivent être supprimés.

## II. Assouplir l'utilisation des centres de rassemblement en ZVI

La lecture actuelle de la réglementation européenne par l'administration française impose la vaccination de tout bovin de ZI introduit en ZV, même sans vocation à y séjourner. Une dérogation autorise un transit de 48 heures en centre de rassemblement, mais uniquement pour des destinations nationales. Pour un département exportateur comme le Tarn, qui oriente une part significative de sa production vers l'Espagne et l'Italie, cette restriction est économiquement pénalisante. Cette dérogation doit être étendue aux envois vers les autres États membres.

## III. Lever les freins opérationnels aux exportations vers l'Espagne et l'Italie

Nous demandons :

- **L'arrêt des tests PCR** pour l'exportation vers l'Italie injustifiés
- **l'autorisation de mélanger**, dans un même camion à destination de l'Espagne et de l'Italie le cas échéant, des bovins vaccinés issus des ZV et des bovins issus de ZI
- **l'autorisation d'allotement** en centre de rassemblement en ZV des bovins issus de ZI, dans la limite de 48 heures ;
- **la clarification immédiate concernant la liste des dates de vaccination** jointe au certificat sanitaire.

**Si ces demandes ne peuvent avoir une issue positive en raison du classement en catégorie A (trop contraint), le reclassement en catégorie B offrirait surement une marge de manœuvre réglementaire** accrue pour éradiquer la maladie, tout en apaisant les positions des États membres et en facilitant l'adaptation des règles à un niveau sanitaire équivalent.

Madame la Ministre, nos éleveurs ne demandent pas un affaiblissement des règles sanitaires, **ils demandent des règles proportionnées, cohérentes et applicables. La protection sanitaire et la survie économique de la filière doivent avancer ensemble. Nous vous demandons d'engager sans délai les ajustements nécessaires.**

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

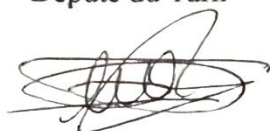
**Philippe Folliot**

Sénateur du Tarn



**Jean Terlier**

Député du Tarn



**Sebastien Bruyere**

Président CA du Tarn



**Marie Lise Housseau**

Sénatrice du Tarn



**Christophe Ramond**

Président du département du Tarn




**Patrick Gayrard**

Président Maison Elevage



**Philippe Bonnetcarre**

Député du Tarn



**Jerome Carayon**

Vice-Président de la FFCB

